

Ouverture de la compatibilité du forfait FSD avec le code regroupement ATM

• <i>Date d'application de la mesure :</i>		Immédiate
• <i>Textes associés :</i>		JO du 22/03/2017
Décision UNCAM du 03/01/2017 https://www.legifrance.gouv.fr/download/file/08cbAIW3O3ECO7QbgJFap_cuJ3fK3PM-hHtLjrgMnXk=/JOE_TEXTE		
• <i>Professionnels de Santé concernés :</i>		Médecins
• <i>Cahier des Charges SESAM-Vitale concerné:</i>		1.40
• <i>Référentiel TLA concerné :</i>		Oui
• <i>Impact de cette version de FR</i>	Tables	Oui
	Tests	Oui

Contexte de l'évolution

Depuis le 28 mai 2009 et la mise en production de la version 16 de la base CCAM, l'acte FSD (Forfait Sécurité Dermatologie) permet de rémunérer l'environnement spécifique nécessaire à l'exérèse des lésions superficielles de la peau réalisée sous anesthésie locale et sans hospitalisation, dans le cadre des Actes et Consultations Externes.

Ce forfait ne peut être facturé sans l'un des actes CCAM listés en base.

La décision UNCAM du 3 janvier 2017, parue au JO du 22/03/2017, a créé 2 nouveaux actes CCAM ajoutés dans la version 46 de la CCAM.

Ces 2 nouveaux actes, QZNP086 et QZNP259, ouvrent droit au forfait sécurité dermatologie (FSD) et sont facturables via le code regroupement ATM.

Modalité de mise en œuvre

Ainsi, la table 12 doit être mise à jour pour rendre compatible le forfait FSD avec le code regroupement ATM.

Légende

Texte surligné en jaune

Ajouts par rapport au CDC SESAM-Vitale

Texte surligné en gris

Evolutions du format des tables pour le palier Addendum 8

Détail de l'évolution

➤ **Table 12 : Tables des Codes Prestation obligatoirement associés**

Les modifications apportées à la table 12 de l'annexe 2 du Cahier des Charges SESAM-Vitale 1.40 sont les suivantes :

Code prestation de type secondaire (Acte ne pouvant être facturé seul)	Code prestation associé (de type « support »)
.../...	.../...
FSD	ADC – ATM
.../...	.../...

C.N.D.A

*Demande d'agrément
ou d'homologation
pour l'intégration d'une
fiche réglementaire*



ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR

(Remplir 1 engagement par logiciel)

Je soussigné(e),, agissant en qualité de
pour la société....., atteste sur l'honneur que le logiciel
référéncé dans sa version n°¹, pour système (OS).....
intègre correctement :

. L'évolution liée à la fiche réglementaire n°

Version du cahier des charges de référence (CDC) :

Ou

Version du référentiel d'homologation (rayer la mention inutile) : DI version / TLA version ...

Identification des factures transmises sur le frontal du CNDA :

Tableau récapitulatif à compléter :

Carte CPS utilisée	Date de transmission des cas de facturation :				Nom des Fichiers
n° de facturation du PS	N° Cas de tests	N° LOT	N° FACTURE	Régime	(Groupe de données 12 champ 2 ou Type 000 pos 50-55)

Je joins à cette attestation la(es) copie(s) d'écran correspondant aux cas de tests non passants relatifs à la fiche réglementaire prise en compte².

Fait leà

Signature du représentant et cachet de la société

¹ évolution **obligatoire** du n° de version **sur les 4 premiers caractères** par rapport à la dernière version agréée.

² si prévus dans les cas de tests de la fiche réglementaire prise en compte.